

# Prérequis au déploiement de ViaTrajectoire Handicap

Novembre 2018

*Le présent guide se propose de définir les grandes étapes préalables au déploiement de ViaTrajectoire Handicap. Il est destiné aux MDPH ainsi qu'aux équipes de déploiement concernées.*

## SOMMAIRE

---

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>ETAPE PRELIMINAIRE AU DEPLOIEMENT</b> .....	<b>3</b>
<b>ETAPE 1 : NETTOYAGE ET SYNCHRONISATION DES ANNUAIRES</b> .....	<b>4</b>
<b>ETAPE 2 : CREATION D'UNE FONCTION DE RECUPERATION DES DECISIONS D'ORIENTATION</b> .....	<b>6</b>
<b>ETAPE 3 : PREPARATION DE LA REPRISE INITIALE DES DONNEES</b> .....	<b>7</b>
<b>ETAPE 4 : CHOIX DE REGLES DE GESTION</b> .....	<b>8</b>
<b>ELEMENTS DE SYNTHESE</b> .....	<b>9</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>10</b>
ANNEXE 1 : FORMULAIRE MDPH - ETAT DES LIEUX PREALABLE AU DEPLOIEMENT DE VIATRAJECTOIRE HANDICAP .....	11
ANNEXE 2 : NOMENCLATURES FINISS.....	14
ANNEXE 3 : NOMENCLATURE GEVA.....	18
ANNEXE 4 : IMPORT DES DECISIONS D'ORIENTATION DANS VIATRAJECTOIRE – DESCRIPTION DES DONNEES A RENSEIGNER.	21

## ETAPE PRELIMINAIRE AU DEPLOIEMENT

### Prérequis organisationnels

La région s'organise à sa convenance avec le GCS de télésanté, les Conseils Départementaux et les MDPH concernés.

Les principaux acteurs du déploiement doivent cependant être identifiés, préalablement au lancement du projet. Le schéma suivant indique, de façon sommaire, le rôle de chacun d'entre eux.

<b>Animateur régional</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coordination et suivi du déploiement au niveau régional</li><li>• Communication sur le projet auprès des acteurs et des partenaires</li></ul>
<b>Equipe de déploiement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Animation, organisation et suivi du déploiement à l'échelle départementale</li><li>• Accompagnement de la MDPH dans les travaux préparatoires en lien avec le logiciel-métier</li><li>• Formation et accompagnement des utilisateurs de la MDPH et des ESMS</li></ul>
<b>Référent ViaTrajectoire-Handicap MDPH</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coordination interne des acteurs de la MDPH autour du projet</li><li>• Assure l'interface entre l'équipe de déploiement et la MDPH</li><li>• Organisation des différentes étapes préalables au déploiement et participation à leur concrétisation</li></ul>

L'équipe ViaTrajectoire-SISRA accompagne les acteurs de chaque région dans leur démarche : elle assure la formation des principaux acteurs, l'aide au démarrage, ainsi que le soutien technique en lien avec le service informatique de chaque MDPH.

### Etat des lieux préalable au déploiement

Compte tenu de l'hétérogénéité des systèmes d'information des MDPH et des diversités d'organisation au sein de chaque structure, il apparaît nécessaire de commencer par réaliser un bilan de l'existant. L'objectif étant de s'adapter au mieux au fonctionnement de chaque MDPH.

Pour cela, la MDPH est invitée à renseigner le formulaire ci-joint, intitulé « état des lieux préalable au déploiement de ViaTrajectoire Handicap » (voir en **Annexe 1**). Ce formulaire sera utile à l'équipe de déploiement et à l'équipe ViaTrajectoire-SISRA.

## ETAPE 1 : NETTOYAGE ET SYNCHRONISATION DES ANNUAIRES

---

L'annuaire des Etablissements et Services Médico Sociaux de ViaTrajectoire Handicap est basé sur le référentiel du Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux FINESS (voir nomenclatures FINESS utilisées en **Annexe 2**).

Pour permettre un dialogue entre le logiciel-métier de la MDPH et ViaTrajectoire, il s'avère préalablement indispensable de :

➔ **mettre en conformité le référentiel FINESS et l'annuaire du logiciel-métier de la MDPH**

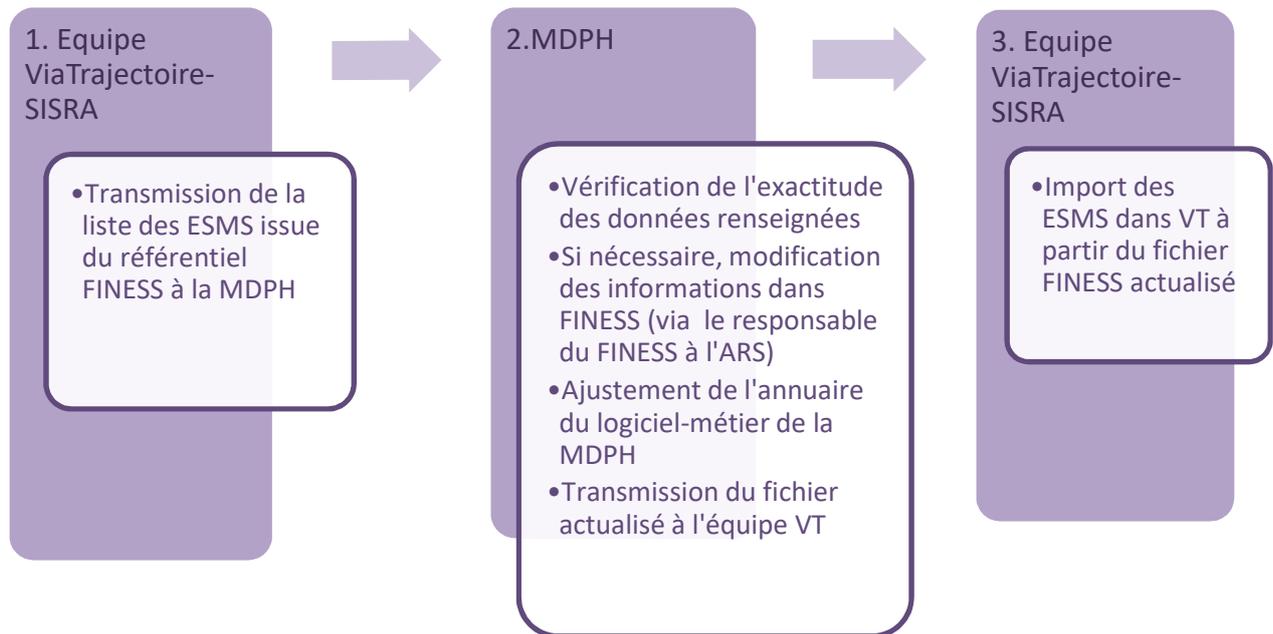
L'objectif est de :

- ✓ vérifier l'exactitude de la liste des ESMS déclarés dans FINESS
- ✓ s'assurer de la concordance des informations renseignées, pour chaque ESMS, entre le logiciel-métier de la MDPH et le référentiel FINESS
- ✓ procéder aux ajustements nécessaires afin d'obtenir des listes analogues

Une fois les données mises à jour dans le référentiel Finess et dans le logiciel-métier de la MDPH, l'équipe ViaTrajectoire-SISRA procèdera à l'import des ESMS dans ViaTrajectoire à partir d'une extraction du fichier Finess.

**Attention :** entre la mise à jour des données dans le référentiel Finess et leur mise à disposition pour l'équipe ViaTrajectoire-SISRA, il peut s'écouler une période de **2 mois** (*les données sont mises à disposition sur le site <http://www.data.gouv.fr/fr/datasets/finess-extraction-du-fichier-des-etablissements>*).

## Synthèse de la procédure



 Document de référence : Cf. Annexe 2 – Nomenclatures FINESS

## Import automatique des unités dans l'annuaire

L'équipe ViaTrajectoire-SISRA propose également aux départements qui le souhaitent, un import automatique des unités de tous les ESMS du département, telles qu'elles sont décrites dans le référentiel Finess (discipline, mode de fonctionnement, clientèle, capacité).

## ETAPE 2 : CREATION D'UNE FONCTION DE RECUPERATION DES DECISIONS D'ORIENTATION

---

A partir des informations détenues dans le logiciel-métier de la MDPH, il est possible de récupérer automatiquement dans ViaTrajectoire, les décisions d'orientation prises par la CDAPH.

Cette fonction de récupération des décisions d'orientation dans ViaTrajectoire sera utilisée :

- au démarrage, pour la reprise des décisions d'orientation en cours de validité,
- après chaque séance de la CDAPH, pour l'intégration périodique des nouvelles notifications de décisions dans ViaTrajectoire.

La récupération des décisions d'orientation dans ViaTrajectoire se fait à partir d'un **format d'échange de données prédéfini**. Certaines informations devront obligatoirement être renseignées pour permettre l'intégration dans le logiciel ViaTrajectoire, alors que d'autres seront considérées comme facultatives, mais néanmoins utiles au processus d'orientation (voir en **Annexes 3 et 4**).

- ➔ La mise en place de la fonction de récupération des décisions d'orientation prises par la CDAPH nécessite d'**établir une correspondance entre les données du logiciel-métier de la MDPH et les données attendues dans ViaTrajectoire**.

En parallèle, un diagnostic du système d'information de la MDPH sera effectué par le correspondant informatique de la MDPH, en lien avec l'équipe ViaTrajectoire-SISRA. Cet état des lieux de l'existant permettra de définir conjointement la manière de mettre au point la fonction de récupération des décisions dans ViaTrajectoire.

- ➔ Conformément aux préconisations de la CNSA, il existe deux modalités d'import :

### 1. Temporaire : **Import des décisions d'orientation à partir d'un fichier au format CSV V0 issu du logiciel-métier de la MDPH**

Le service informatique de la MDPH réalise une requête d'export des notifications. Ensuite, l'intégration des décisions d'orientation se fait à l'issue de chaque réunion de la CDAPH. La MDPH saisit les notifications dans son logiciel-métier avant de lancer la requête d'export, puis elle se connecte à ViaTrajectoire pour démarrer l'import du fichier de données. L'import semi-automatique permet de démarrer rapidement, sans attendre la création de l'interface. Cette première modalité d'import est néanmoins identifiée comme « temporaire » dans la mesure où elle a vocation à disparaître au profit de la seconde.

### 2. Cible : **Utilisation d'une interface informatique de type service-web entre le logiciel métier de la MDPH et ViaTrajectoire**

L'utilisation de l'interface développée par l'équipe ViaTrajectoire-SISRA pour transmettre directement les décisions issues de la CDAPH dans ViaTrajectoire, nécessite une mise en relation de l'équipe ViaTrajectoire-SISRA avec l'éditeur du logiciel-métier de la MDPH.

 *Documents de référence : Cf. Annexe 3 – Nomenclature Geva  
+ Annexe 4 – Import des décisions d'orientation*

## ETAPE 3 : PREPARATION DE LA REPRISE INITIALE DES DONNEES

---

Avant de démarrer, la MDPH devra s'organiser avec les ESMS de son département, afin de déterminer les conditions de la reprise initiale des informations dans le logiciel ViaTrajectoire.

Les informations reprises dans ViaTrajectoire renvoient aux modalités d'organisation, relatives à l'orientation des usagers, établies entre la MDPH et les ESMS sur le territoire donné.

Dans un premier temps, il convient d'**initialiser dans ViaTrajectoire les décisions d'orientation en cours de validité**, à partir des informations détenues dans le logiciel-métier de la MDPH.

➡ La MDPH doit définir la **stratégie de reprise automatique des données issues du logiciel-métier de la MDPH**.

L'injection des données dans ViaTrajectoire peut se faire de différentes manières :

- import global de l'ensemble des décisions d'orientation
- import des décisions d'orientation par catégories d'ESMS identifiées
- import des décisions d'orientation par secteurs (enfants/adultes, professionnel/scolaire...)

**Attention :** l'import initial ayant un impact fort sur la base de données de ViaTrajectoire, il convient d'informer l'équipe ViaTrajectoire-SISRA du **jour** et de l'**heure** où cet import initial sera réalisé.

Dans un second temps, il convient de **renseigner dans ViaTrajectoire la situation des personnes ayant une décision d'orientation en cours de validité** (entrées, sorties, en liste d'attente).

➡ La MDPH doit s'accorder avec les ESMS, sur la **stratégie de reprise manuelle des données** et sur la **procédure de saisie des demandes cours** (entrées, sorties, liste d'attente).

Par exemple : Au sein des décisions d'orientation injectées, si les données mentionnent une orientation vers une ou plusieurs catégories d'ESMS, avec désignation nominative d'un ou plusieurs établissements, alors la demande figurera automatiquement dans les tableaux de bord des ESMS désignés par la notification.

Chaque ESMS devra ensuite indiquer, parmi les demandes qui lui ont été transmises, lesquelles sont actuellement traitées ou en cours de traitement au niveau de sa structure, en précisant leur statut (liste d'attente, entrée ou sortie de l'établissement...).

L'étape consistant, pour les ESMS, à renseigner l'effectivité des décisions d'orientation qui les concernent, nécessite ainsi d'être précédemment programmée et préparée avec la MDPH.

Dans l'hypothèse où la MDPH dispose d'un système de suivi des décisions d'orientation informatisé, une reprise des données issues du logiciel abandonné au profit de ViaTrajectoire, pourra par ailleurs être envisagée.

## ETAPE 4 : CHOIX DE REGLES DE GESTION

---

Selon les choix d'organisation de la MDPH avec ses ESMS, **trois options de configuration sont à paramétrer** dans ViaTrajectoire. Ces options sont alors appliquées systématiquement pour tous les dossiers d'orientation gérés par la MDPH.

➔ **Paramétrage n°1 : Configuration de l'accès à ViaTrajectoire des usagers dont le dossier est géré par la MDPH**

Pour les usagers provenant de son propre département, **la MDPH doit sélectionner l'une des trois modalités d'utilisation suivante** :

- soit, interdire à un usager de se connecter à ViaTrajectoire (option sélectionnée par défaut),
- soit, permettre à un usager de se connecter à ViaTrajectoire pour consulter son dossier,
- soit, permettre à un usager de se connecter à ViaTrajectoire pour consulter et gérer son dossier. Dans ce cas, l'utilisateur peut transmettre directement ses demandes aux ESMS de son choix (dans le respect de sa notification).

➔ **Paramétrage n°2 : Règle à appliquer sur les demandes en cours, lors de la déclaration de l'entrée effective de l'utilisateur dans un ESMS**

Lors de l'entrée d'un usager dans un ESMS, **la MDPH doit choisir l'un des deux modes de fonctionnement suivant** :

- soit, choisir d'annuler automatiquement toutes les autres demandes en cours qui sont rattachées à la même décision d'orientation,
- soit, permettre à l'ESMS de saisir le choix de l'utilisateur concernant le maintien ou non de ses autres demandes.

➔ **Paramétrage n°3 : Création de dossiers simplifiés par les ESMS**

La fonction de création de dossiers simplifiés par les ESMS est utile lorsque le dossier de l'utilisateur n'existe pas dans ViaTrajectoire.

Dans tous les cas, un ESMS peut créer un dossier simplifié dans ViaTrajectoire, lorsqu'il admet un usager dont le dossier provient d'une MDPH qui n'utilise pas ViaTrajectoire.

Pour les usagers provenant de son propre département, **la MDPH doit choisir l'un des deux modes de fonctionnement suivant** :

- soit, autoriser qu'un ESMS puisse créer des dossiers simplifiés,
- soit, interdire qu'un ESMS puisse créer des dossiers simplifiés pour des usagers provenant de son département. Dans ce cas, l'ESMS devra se rapprocher de la MDPH détentrice du dossier de l'utilisateur, pour qu'elle procède à la création du dossier.

## ELEMENTS DE SYNTHESE

---

Les différentes tâches identifiées dans chacune des étapes de ce guide, sont proposées à titre indicatif.

Le temps consacré à chacune d'entre elles est évidemment susceptible de varier en fonction de la situation de la MDPH concernée (*annuaire des ESMS plus ou moins à jour, état du système d'information de la MDPH, etc.*).

### Tableau synthétisant les grandes étapes à respecter et les acteurs à impliquer

Tâches à réaliser	Principaux acteurs à mobiliser
Nettoyage et synchronisation des annuaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Référent VT-Handicap MDPH</li> <li>• Responsable FINESS ARS</li> <li>• ESMS</li> </ul>
Création d'une fonction de récupération des décisions d'orientation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Référent VT-Handicap MDPH</li> <li>• Référent informatique MDPH</li> <li>• Eventuellement : Editeur du logiciel-métier MDPH</li> </ul>
Préparation de la reprise initiale des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Référent VT-Handicap MDPH</li> <li>• ESMS</li> </ul>
Définition de règles de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Référent VT-Handicap MDPH</li> </ul>

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : FORMULAIRE MDPH - ETAT DES LIEUX PREALABLE AU DEPLOIEMENT DE VIATRAJECTOIRE HANDICAP

---

Département : .....

Personne ayant renseigné le formulaire (nom-prénom / fonction / coordonnées) : .....

.....

Date : .....

### Identification des principaux acteurs au sein de la MDPH

#### **1. Référent(s) projet ViaTrajectoire désigné au niveau de la MDPH**

Nom-Prénom : .....

Intitulé du poste : .....

Coordonnées : .....

#### **2. Référent(s) informatique concernant le logiciel-métier MDPH**

Nom-Prénom : .....

Intitulé du poste : .....

Coordonnées : .....

#### **3. Responsable(s) des orientations en établissements et services sociaux et médico-sociaux**

##### *- secteur enfants*

Nom-Prénom : .....

Intitulé du poste : .....

Coordonnées : .....

##### *- secteur adultes*

Nom-Prénom : .....

Intitulé du poste : .....

Coordonnées : .....

**Système d'information de la MDPH**

Logiciel-métier MDPH utilisé : .....

▪ **Données relatives aux ESMS du territoire concerné**

-Nombre d'ESMS présents sur le département : .....

-Dans le logiciel-métier MDPH, utilisez-vous le référentiel FINESS pour référencer les ESMS de votre département ?

 OUI NON

-Si « non », précisez le référencement utilisé : .....

▪ **Gestion des décisions d'orientation émises par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées**

-Fréquence des réunions de la CDAPH :

 Bimensuelle Mensuelle Bimestrielle

Autre : .....

-Nombre de décisions d'orientation actuellement en cours de validité au sein de la MDPH : .....

-Avez-vous développé un système de suivi des décisions d'orientation ?

 OUI NON

-Si « oui », ce système est-il informatisé ?

 OUI NON

Précisions sur le système de suivi utilisé : .....

-A quelle fréquence échangez-vous avec les ESMS sur le statut des demandes en cours (entrées-sorties-listes d'attente) ?

Recueil des informations :

 en temps réel au trimestre mensuellement une fois par an

Autre, précisez : .....



## ANNEXE 2 : NOMENCLATURES FINESS

Cette partie présente les principales nomenclatures relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes en situation de handicap, propres au référentiel FINESS. Ces informations sont disponibles sur la base FINESS, accessible directement en ligne sur : <http://finess.sante.gouv.fr>

A noter → Pour chaque ESMS, les informations suivantes doivent également être vérifiées : numéro FINESS, raison sociale et statut juridique.

CODES FINESS DES CATEGORIES D'ESMS		
Code FINESS	Libellé	Abréviation
238	Centre d'Accueil Familial Spécialisé	CAFS
183	Institut Médico-Educatif (I.M.E.)	I.M.E.
188	Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés	Etab.Enf.ado.Poly.
186	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.)	I.T.E.P.
192	Etablissement pour Déficiant Moteur	I.E.M.
194	Institut pour Déficiants Visuels	Inst.Déf.Visuels
195	Institut pour Déficiants Auditifs	Inst.Déf.Auditifs
196	Institut d'Education Sensorielle Sourd/Aveugle	Inst.Ed.Sen.Sour.Ave
390	Etablissement d'Accueil Temporaire d'Enfants Handicapés	Etab.Acc.Temp.E.H.
396	Foyer Hébergement Enfants et Adolescents Handicapés	Foyer Heb.Enf.Ado.H.
182	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile	Serv.Educ.S.Soin.Dom
377	Etablissement Expérimental pour Enfance Handicapée	Etab.Expér.Enf.Hand.
252	Foyer Hébergement Adultes Handicapés	Foyer Héberg.A.H.
253	Foyer d'Accueil Polyvalent pour Adultes Handicapés	Foyer Poly.A.H.
255	Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.)	M.A.S.
382	Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	Foyer de vie A.H.
395	Etablissement d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés	Etab.Acc.Temp.A.H.
437	Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.)	F.A.M.
246	Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)	E.S.A.T.
198	Centre de Pré orientation pour Handicapés	Ctre.Préorient.Hand.
249	Centre Rééducation Professionnelle	Ctre.Rééducat.Prof
379	Etablissement Expérimental pour Adultes Handicapés	Etab.Expér.A.H.
445	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés	S.A.M.S.A.H.
446	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)	S.A.V.S.
402	Jardin d'Enfants Spécialisé	Jardin Enfants Spéc.
464	Unités Evaluation Réentraînement et d'Orient. Soc. et Pro.	U.E.R.O.S

## CODES FINESS DES MODES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	Code	Libellé
21	Accueil de Jour	16	Prestation en milieu ordinaire
14	Externat	13	Semi-Internat
11	Hébergement Complet Internat	18	Hébergement de Nuit Eclaté
17	Internat de Semaine	15	Placement Famille d'Accueil

## CODES FINESS DES CLIENTELES

Code FINESS	Libellé
1100	Tous Types de Déficiences
10	Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)
999	Regroupement calculs (annexe xxiv)
1200	Déficiences Intellectuelles
110	Déficience Intellectuelle (sans autre indication)
111	Retard Mental Profond ou Sévère
115	Retard Mental Moyen
118	Retard Mental Léger
120	Déficiences Intellectuelles (SAI) avec Troubles Associés
121	Retard Mental Profond et Sévère avec Troubles Associés
125	Retard Mental Moyen avec Troubles Associés
128	Retard Mental Léger avec Troubles Associés
1300	Troubles du Comportement
200	Troubles du Caractère et du Comportement
201	Déficience Intermittente de la Conscience ycompris épilepsie
202	Déficience Grave du Psychisme consécutive à lésion cérébrale
203	Déficience Grave de la Communication
204	Déficience Grave du Psychisme
205	Déficience du Psychisme (Sans Autre Indication)
1500	Déficiences Motrices
410	Déficience Motrice sans Troubles Associés
420	Déficience Motrice avec Troubles Associés
1600	Polyhandicap
500	Polyhandicap
1700	Déficiences Auditives
310	Déficience Auditive
317	Déficiences Auditives avec troubles associés
1800	Déficiences Visuelles
320	Déficience Visuelle (Sans Autre Indication)
327	Déficiences Visuelles avec troubles associés
1900	Surdi-Cécité
511	Surdi-Cécité avec ou sans troubles associés
2000	Personnes Agées
700	Personnes Agées (Sans Autre Indication)
8300	Maladie Invalidante de Longue Durée
437	Autistes
438	Cérébro lésés
8000	Personne ayant des pathologies ou difficultés spécifiques
600	Troubles Psychopathologiques (Sans Autre Indication)

CODES FINESS DES DISCIPLINES		
Code FINESS		Libellé
4300		Adultes handicapés
	4310	Insertion professionnelle et sociale des adultes handicapés
		399 Préorientation pour Adultes handicapés
		400 Préparation et Suite du Reclassement
		506 Evaluat réentraînem orientat soc. et socioprof cérébro-lésés
		509 Accompagnement à la vie sociale des adultes handicapés
		510 Accompagnement médico social des adultes handicapés
		906 Rééducation Professionnelle Pr Adultes Handicapés
		908 Aide par le travail pour Adultes Handicapés
		909 Travail protégé pour Adultes Handicapés
	4320	Hébergement des adultes handicapés
		398 Placement Familial Spécialisé Pr Adultes Handicapés
		569 Centre de Vie pour Cas lourds
		658 Accueil temporaire pour adultes handicapés
		897 Hébergement ouvert en foyer pour adultes handicapés
		917 Accueil spécialisé pour Adultes Handicapés
		936 Accueil en Foyer de Vie pour Adultes Handicapés
		939 Accueil médicalisé pour adultes handicapés
4500		Aide sociale à l'enfance
	4530	Soutien personnalisé enfants et ado en difficulté sociale
		931 Suivi Social en Milieu Ouvert
4600		Action Sociale autres adultes
	4610	Réinsertion professionnelle et sociale adultes en difficulté
		937 Réinsertion Par l'Economie
4700		Enfance handicapée
	4710	Soins médico-sociaux enfance handicapée
		278 Aide Psychologique Universitaire
		319 Education Spécialisée et Soins à domicile Enfants Handicapés
		320 Activité C.M.P.P.
		837 Evaluat.réentraînem.orientat. scolaire cérébro-lésés
		838 Accompagnement familial éducation précoce Enfants Handicapés
		839 Acquisition, autonomie, intégration scol. Enfants Handicapés
		900 Action Médico-Sociale Précoce
	4720	Education spéciale enfance handicapée
		656 Garde et Observation en Jardin Enfants Spéc.Enf.Handicapés
		836 Préparation à la Vie Sociale pour Adolescents Handicapés
		901 Éducation Générale et Soins Spécialisés Enfants Handicapés
		902 Éducation Profession.& Soins Spécial.Enfants Handicapés
		903 Educ.Générale.Profession.& Soins Spécial.Enfants Handicapés
		904 Enseignement Général Spécialisé
		905 Enseignement Professionnel Spécialisé
		991 Éducation Générale Soins Spéc. Enfants Hand.Troubles Assoc.
		992 Éducation Prof. Soins Spéc. Enfants Hand. Troubles Associés

		999	Regroupement des Calculs (Annexes 24)
	4730		Hébergement enfance handicapée
		325	Placement Familial pour Enfants Handicapés
		650	Accueil temporaire enfants handicapés
		654	Hébergement Spécialisé Pr Enfants et Adolescents Handicapés
4900			Autres services du domaine social
	4930		Activité expérimentale dans les établissements sociaux
		691	Services expérimentaux en faveur des adultes handicapés
		935	Activités des Etablissements Expérimentaux

## ANNEXE 3 : NOMENCLATURE GEVA

En plus des nomenclatures FINESS, ViaTrajectoire utilise également le référentiel GEVA pour permettre aux MDPH qui le souhaitent, de communiquer les déficiences de l'utilisateur aux ESMS vers lesquels il est orienté.

CODES GEVA DES DEFICIENCES	
<i>Arrêté du 6 février 2008 relatif aux références et nomenclatures applicables au guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées prévu à l'article R. 146-28 du code de l'action sociale et des familles</i>	
Code	Libellé
1	Déficiences intellectuelles
1.1	Retard mental dont :
1.1.a	Retard mental profond (qi inférieur à 20 ou chez les adultes, âge mental inférieur à 3 ans)
1.1.b	Retard mental sévère (qi compris entre 20 et 34 ou chez les adultes, âge mental de 3 à 6 ans)
1.1.c	Retard mental moyen (qi compris entre 35 et 49 ou chez les adultes, âge mental de 6 à 9 ans)
1.1.d	Retard mental léger (qi compris entre 50 et 69 ou chez les adultes, âge mental de 9 à 12 ans)
1.1.e	Troubles cognitifs sans retard mental, troubles des acquisitions et des apprentissages
1.1.f	Non précisé
1.2	Démence globale
1.3	Démence lacunaire ou partielle
1.4	Autre déficience de la mémoire
1.5	Déficience du cours de la pensée
1.6	Autres déficiences de l'intelligence non codées ailleurs
1.7	Déficiences intellectuelles non précisées
2	Déficiences du psychisme
2.1	Déficience de la conscience et de la vigilance dont :
2.1.a	Perte de conscience, coma
2.1.b	Désorientation temporo-spatiale, confusion mentale
2.1.c	Déficience intermittente de la conscience (épilepsie)
2.1.d	Autres déficiences de la conscience
2.2	Troubles du comportement, de la personnalité et des capacités relationnelles
2.3	Déficience des émotions ou de la volition dont :
2.3.a	Déficience de l'émotion, des affects, de l'humeur
2.3.b	Déficiences de la volition (passivité, soumission, compulsion...)
2.4	Déficiences des fonctions psychomotrices
2.5	Troubles de la perception ou de l'attention
2.6	Troubles des pulsions
2.7	Autres déficiences du psychisme non codées ailleurs
2.8	Déficiences du psychisme non précisées
3	Déficiences du langage et de la parole
3.1	Déficience sévère de la communication
3.2	Déficiences de l'apprentissage du langage écrit ou oral
3.3	Déficience de la voix ou de l'élocution
3.4	Autres déficiences du langage ou de la parole non codées ailleurs
3.5	Déficiences du langage ou de la parole non précisées

4		Déficiences auditives
	4.1	Déficiences auditives bilatérales dont :
	4.1.a	Déficience auditive profonde bilatérale (supérieure à 90 db.)
	4.1.b	Déficience auditive sévère bilatérale (comprise entre 71 db et 90 db inclus)
	4.1.c	Déficience auditive moyenne bilatérale
	4.1.d	Déficience auditive légère bilatérale
	4.1.e	Déficience auditive bilatérale sans autre indication
	4.2	Déficiences auditives unilatérales
	4.3	Acouphènes
	4.4	Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration
	4.5	Autres déficiences de l'appareil auditif non codées ailleurs
	4.6	Déficiences auditives non précisées
5		Déficiences visuelles
	5.1	Déficiences visuelles dont :
	5.1.a	Déficience visuelle profonde des 2 yeux
	5.1.b	Déficience visuelle profonde d'un œil avec vision faible de l'autre
	5.1.c	Déficience visuelle moyenne des deux yeux
	5.1.d	Déficience visuelle d'un œil l'autre étant normal
	5.1.e	Déficience de l'acuité visuelle sans précision
	5.2	Déficience du champ visuel
	5.3	Déficience de la mobilité oculaire (nystagmus)
	5.4	Autre déficience des fonctions visuelles (strabisme, vision des couleurs..) Non codées ailleurs
	5.5	Déficiences visuelles non précisées
6		Déficiences viscérales
	6.1	Déficiences cardiorespiratoires dont
	6.1.a	Déficience de la fonction cardiovasculaire
	6.1.b	Déficience de la fonction respiratoire
	6.2	Déficience hépato-digestives dont :
	6.2.a	Déficience de la fonction digestive
	6.2.b	Déficience des fonctions hépatiques
	6.3	Déficience rénales ou urinaires dont :
	6.3.a	Déficience des fonctions rénales
	6.3.b	Déficience de l'élimination urinaire
	6.4	Déficience métabolique, endocrinienne ou enzymatique
	6.5	Déficience hématologique ou du système immunitaire
	6.6	Autres déficiences viscérales non codées ailleurs
	6.7	Déficiences viscérales non précisées
7		Déficiences motrices
	7.1	Déficiences motrices par absence dont :
	7.1.a	Amputation proximale du membre supérieur
	7.1.b	Amputation proximale du membre inférieur
	7.1.c	Amputation des parties distales d'un membre
	7.1.d	Autres amputations et amputations multiples
	7.1.e	Absence complète ou incomplète d'un ou plusieurs membres sans autre indication
	7.2	Déficiences motrices par atteinte de la commande neurologique dont :
	7.2.a	Déficience complète des quatre membres

	7.2.b	Déficience incomplète des quatre membres
	7.2.c	Déficience complète des deux membres inférieurs
	7.2.d	Déficience incomplète des deux membres inférieurs
	7.2.e	Déficience complète de deux membres homolatéraux
	7.2.f	Déficience incomplète de deux membres homolatéraux
	7.2.g	Autre déficience complète ou incomplète d'un ou plusieurs membres
	7.2.h	Déficience complète ou incomplète des membres sans autre précision
7.3		Déficience motrice de la tête et du tronc
	7.3.a	Déficience de la statique et de la posture
	7.3.b	Trouble du tonus
	7.3.c	Autre déficience motrice de la tête ou du tronc
7.4		Déficiences mécaniques dont :
	7.4.a	Ankylose d'un ou plusieurs membres
	7.4.b	Instabilité d'un ou plusieurs membres
	7.4.c	Différence, déformation d'un ou plusieurs membres
7.5		Déficiences musculaires, réduction ou perte de mouvement d'un ou plusieurs membres (myopathie)
7.6		Déficiences complexes de la motricité dont :
	7.6.a	Mouvements anormaux
	7.6.b	Autre déficience de la coordination motrice
7.7		Autres déficiences motrices non codées ailleurs
7.8		Déficiences motrices non précisées
8		Autres déficiences
8.1		Déficiences esthétiques dont :
	8.1.a	Déficience esthétiques de la tête et du tronc
	8.1.b	Déficiences esthétiques des membres
	8.1.c	Autres déficiences esthétiques
8.2		Douleurs chroniques
8.3		Fatigue chronique
8.4		Autres déficiences non codées ailleurs
8.5		Déficiences non précisées
9		Surhandicap
10		Plurihandicap
11		Polyhandicap
12		Etat végétatif chronique

## ANNEXE 4 : IMPORT DES DECISIONS D'ORIENTATION DANS VIATRAJECTOIRE – DESCRIPTION DES DONNEES A RENSEIGNER

La fonctionnalité d'import des décisions d'orientation permet de créer de nouveaux dossiers dans ViaTrajectoire et d'ajouter des décisions d'orientation à des dossiers existants, à partir des informations détenues dans le logiciel-métier de la MDPH.

L'import des décisions d'orientation se fait à partir d'un **fichier CSV encodé au format UTF-8 (séparateur : point-virgule)**. Le fichier est obligatoirement composé de **58 colonnes** dont l'ordre d'agencement doit être respecté. Celui-ci ne doit pas contenir plus de **2 000 lignes**.

Par ailleurs, le **type MIME** du fichier doit être l'un des types suivants : application/x-csv ; text/csv ; application/vnd.ms-excel ; text/comma-separated-values ; application/csv ; application/excel ; application/vnd.msexcel

Modèle – Contenu d'un fichier CSV visualisé sous un tableur (modèle V0)

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	N° DOSSIER	DATE DE LA C	NOM DE NAI	NOM D'USAC	PRENOM	SEXE	DATE DE NAI	CODE POSTA	VILLE DE NAI	CODE INSEE	ADRESSE DE	CODE POSTA	VILLE DE L'US	CATEGORIE	MODALITE D
2	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
3	59864725	24/09/2015	DURAND	DURAND	FRANCOIS	H	26/08/1982		MULHOUSE			68200	MULHOUSE	246	
	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB	AC	AD
1	DISCIPLINE C	DATE DE DEB	DATE DE FIN	DUREE	CODE GEVA	DEFICIENCE	ORIENTATIO	ALERTE(1/0	C COMMENTAI	NUMERO TEL	EMAIL DE L'U	NOM ET PRE	ANNEE DE N	ADRESSE DU	CODE POSTA
2	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
3		24/09/2015	31/01/2017	2.2											
	AE	AF	AG	AH	AI	AJ	AK	AL	AM	AN	AO	AP	AQ	AR	AS
1	VILLE DU PER	NOM ET PRE	ANNEE DE N	ADRESSE DE	CODE POSTA	VILLE DE LA	AUTORITE PA	COMMENTAI	REPRESENTA	COMMENTAI	PERSONNE D	AIDANTS	MEDECIN TR	MEDECIN REI	ETABLISSEM
2	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44
3															680004157#6
	AT	AU	AV	AW	AX	AY	AZ	BA	BB	BC	BD	BE	BF		
1	PIECE JOINTÉ	PIECE JOINTÉ	COMMENTAI	PROVENANC	COMMENTAI	RESPONSABI	TELEPHONE	EMAIL PERE	TELEPHONE	EMAIL MERE	CLIENTELE	ID MOTIF	AN	COMMENTAI	
2	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57		
3	80016102#680016094#6800														Troubles du comportement de la personnalité et des capacités relationnelles

A noter : Les deux premières lignes d'en-tête sont facultatives. Aucune colonne ne doit être supprimée.

**Le fichier peut contenir zéro, une ou deux lignes d'entête.** Le contrôle effectué pour détecter et ignorer les lignes éventuelles d'entête est le suivant : si la première colonne contient la valeur « DOSSIER MDPH » ou « IDENTIFIANT\_MDPH » ou « 0 », alors la ligne est considérée comme une ligne d'entête et est ignorée.

Le tableau suivant décrit de façon chronologique, la **liste des informations pouvant être transmises lors de l'import des décisions d'orientation** dans ViaTrajectoire. Certaines données doivent **obligatoirement** être renseignées. Il est par ailleurs recommandé de ne **pas utiliser de caractères spéciaux**.

INFORMATION A RENSEIGNER	DESCRIPTION DE L'INFORMATION ATTENDUE
<b>N° DOSSIER MDPH</b> <i>(obligatoire)</i>	Le numéro de dossier tel qu'il est enregistré dans le logiciel métier de la MDPH. Le format attendu est une chaîne de 50 caractères maximum, sans caractères spéciaux (seul le " – " est accepté / " ? " , " , " ; " , " é " , " è " , etc. sont interdits).
<b>DATE DE LA DECISION DE LA CDAPH</b> <i>(obligatoire)</i>	La date de décision figurant sur la notification papier. Format jj/mm/aaaa (à noter : la date de la décision de doit pas être future et ne doit pas précéder la date de naissance de l'utilisateur).
<b>NOM DE NAISSANCE</b> <i>(obligatoire)</i>	Indiquer le nom de naissance de l'utilisateur. Le format attendu est une chaîne de 50 caractères maximum, sans caractères spéciaux (seul le " – " est accepté / " ? " , " , " ; " , " é " , " è " , etc. sont interdits).
<b>NOM D'USAGE</b>	Le nom d'usage de l'utilisateur. Le format attendu est une chaîne de 50 caractères maximum, sans caractères spéciaux (seul le " – " est accepté / " ? " , " , " ; " , " é " , " è " , etc. sont interdits).
<b>PRENOM</b> <i>(obligatoire)</i>	Le prénom de l'utilisateur. Le format attendu est une chaîne de 50 caractères maximum, sans caractères spéciaux (seul le " – " est accepté / " ? " , " , " ; " , " é " , " è " , etc. sont interdits).
<b>SEXE</b> <i>(obligatoire)</i>	Le sexe de l'utilisateur. Le format attendu est une chaîne de 1 caractère maximum : H pour un homme, F pour une femme, I si inconnu.
<b>DATE DE NAISSANCE</b> <i>(obligatoire)</i>	La date de naissance de l'utilisateur. Format jj/mm/aaaa (à noter : l'utilisateur doit avoir moins de 130 ans).
<b>CODE POSTAL DE NAISSANCE</b>	Le code postal de la ville de naissance, si né en France. Le format attendu est une chaîne de 5 caractères.
<b>VILLE DE NAISSANCE</b>	La ville de naissance, si né en France. Le format attendu est une chaîne de 50 caractères maximum.
<b>CODE INSEE PAYS DE NAISSANCE</b>	Le code INSEE du pays de naissance. Un entier.
<b>ADRESSE DE L'USAGER</b>	L'adresse de l'utilisateur. Le format attendu est une chaîne de 255 caractères maximum.
<b>CODE POSTAL DE L'USAGER</b>	Le code postal de la ville de l'utilisateur, si elle est située en France. Le format attendu est une chaîne de 5 caractères.
<b>VILLE DE L'USAGER</b>	La ville de l'utilisateur, si elle est située en France. Le format attendu est une chaîne de 50 caractères maximum.
<b>CATEGORIE D'ESMS</b> <i>(obligatoire)</i>	L'identifiant FINESS de la catégorie d'ESMS vers laquelle l'utilisateur est orienté. Un entier.
<b>MODE DE FONCTIONNEMENT</b>	L'identifiant FINESS de la modalité d'accueil vers laquelle l'utilisateur est orienté. Un entier.
<b>DISCIPLINE D'EQUIPEMENT</b>	L'identifiant FINESS de la discipline vers laquelle l'utilisateur est orienté. Un entier.
<b>DATE DE DEBUT DE DROIT</b> <i>(obligatoire)</i>	La date de début de validité de la décision d'orientation. Format jj/mm/aaaa (à noter : la date de début de droit doit précéder la date de fin de droit / la date de début de droit ne doit pas précéder la date de naissance de l'utilisateur).
<b>DATE DE FIN DE DROIT</b> <i>(obligatoire)</i>	La date de fin de validité de la décision d'orientation. Format jj/mm/aaaa (à noter : la date de fin de droit ne doit pas précéder la date de début de droit).
<b>DUREE</b>	La durée en mois pendant laquelle la décision est valable (pour le séquentiel). Un entier.
<b>CODE GEVA DEFICIENCE PRINCIPALE</b>	Le code GEVA de la déficience principale ou la valeur « INCONNU » peut être renseigné. Une chaîne de caractère.

<b>DEFICIENCE SECONDAIRE 1 (CODE GEVA)# DEFICIENCE SECONDAIRE 2 (CODE GEVA)# DEFICIENCE SECONDAIRE 3 (CODE GEVA)</b>	Le code GEVA des déficiences secondaires. Une chaîne de caractère où chaque code est séparé d'un autre par # (exemple : 7.8#8.1.a).
<b>ORIENTATION ALTERNATIVE</b>	Permet d'indiquer si cette décision d'orientation correspond à une orientation cible ou alternative. 0 pour une orientation "cible" et 1 pour une orientation "alternative". Lors d'une mise à jour, si aucune valeur n'est transmise, la valeur dans VT n'est pas modifiée.
<b>PRIORITE</b>	Permet d'indiquer que la décision d'orientation est prioritaire et de préciser le niveau de priorité (de 1 à 5). 0 ou case vide pour une orientation "non prioritaire" et 1, 2, 3, 4 ou 5 pour une orientation "prioritaire". Lors d'une mise à jour, si aucune valeur n'est transmise, la valeur dans VT n'est pas modifiée.
<b>COMMENTAIRE PRIORITE</b>	Permet d'indiquer un commentaire concernant la priorité. Le format attendu est une chaîne de 255 caractères maximum.
<b>NUMERO TELEPHONE DE L'USAGER</b>	Le numéro de téléphone de l'utilisateur. Le format attendu est une chaîne de 10 caractères.
<b>EMAIL DE L'USAGER</b>	L'adresse e-mail de l'utilisateur. Le format attendu est une chaîne de 75 caractères maximum.
<b>NOM ET PRENOM DU PERE</b>	Le nom et le prénom du père de l'utilisateur. Le format attendu est une chaîne de 100 caractères maximum.
<b>ANNEE DE NAISSANCE DU PERE</b>	L'année de naissance du père de l'utilisateur. Un entier.
<b>ADRESSE DU PERE</b>	L'adresse du père de l'utilisateur, si elle est située en France. Le format attendu est une chaîne de 255 caractères maximum.
<b>CODE POSTAL DU PERE</b>	Le code postal de la ville de l'utilisateur, si elle est située en France. Le format attendu est une chaîne de 5 caractères.
<b>VILLE DU PERE</b>	La ville du père de l'utilisateur, si elle est située en France. Le format attendu est une chaîne de 50 caractères maximum.
<b>NOM ET PRENOM DE LA MERE</b>	Le nom et le prénom de la mère de l'utilisateur. Le format attendu est une chaîne de 100 caractères maximum.
<b>ANNEE DE NAISSANCE DE LA MERE</b>	L'année de naissance de la mère de l'utilisateur. Un entier.
<b>ADRESSE DE LA MERE</b>	L'adresse de la mère de l'utilisateur, si elle est située en France. Le format attendu est une chaîne de 255 caractères maximum.
<b>CODE POSTAL DE LA MERE</b>	Le code postal de la ville de la mère de l'utilisateur, si elle est située en France. Le format attendu est une chaîne de 5 caractères.
<b>VILLE DE LA MERE</b>	La ville de la mère de l'utilisateur, si elle est située en France. Le format attendu est une chaîne de 50 caractères maximum.
<b>AUTORITE PARENTALE</b>	Permet d'indiquer qui détient l'autorité parentale. Un entier (cf. liste des identifiants techniques fournis par SISRA).
<b>COMMENTAIRE AUTORITE PARENTALE</b>	Donnée non utilisée.
<b>REPRESENTANT LEGAL</b>	Permet d'indiquer qui est le représentant légal. Un entier (cf. liste des identifiants techniques fournis par SISRA).
<b>COMMENTAIRE REPRESENTANT LEGAL</b>	Donnée non utilisée.
<b>PERSONNE DE CONFIANCE</b>	Permet de donner des renseignements sur la personne de confiance. Le format attendu est une chaîne de 255 caractères maximum.
<b>AIDANTS</b>	Permet de donner des renseignements sur les aidants. Le format attendu est une chaîne de 255 caractères maximum.
<b>MEDECIN TRAITANT</b>	Permet d'indiquer l'identifiant national du médecin traitant. Le format attendu est une chaîne de 50 caractères maximum.
<b>MEDECIN REFERENT</b>	Permet d'indiquer l'identifiant national du médecin référent. Le format attendu est une chaîne de 50 caractères maximum.

<b>ETABLISSEMENT 1 (NUMERO FINESS)#ETABLISSEMENT 2 (NUMERO FINESS)#ETABLISSEMENT 3 (NUMERO FINESS)</b>	La liste des numéros FINESS des ESMS auxquels la notification a été envoyée (à noter : il n'y a pas de limite concernant le nombre de numéros FINESS listé). Le format attendu est une chaîne de caractères, chaque numéro est séparé par #.
<b>PIECE JOINTE MEDICALE 1(DONNEES BINAIRES)# PIERCE JOINTE MEDICALE 2(DONNEES BINAIRES)</b>	Donnée non utilisée.
<b>PIECE JOINTE NON-MEDICALE 1(DONNEES BINAIRES)# PIERCE JOINTE NON-MEDICALE 2(DONNEES BINAIRES)</b>	Donnée non utilisée.
<b>COMMENTAIRE SUR L'ORIENTATION</b>	Permet d'indiquer un commentaire concernant cette orientation. Le format attendu est une chaîne de 1000 caractères maximum.
<b>PROVENANCE</b>	Permet d'indiquer où se trouvait l'utilisateur auparavant. Un entier (cf. liste des identifiants techniques fournis par SISRA).
<b>COMMENTAIRE PROVENANCE</b>	Permet d'indiquer un commentaire concernant la provenance. Le format attendu est une chaîne de 255 caractères maximum.
<b>RESPONSABLE DOSSIER</b>	Permet d'indiquer qui est le responsable du dossier au sein de la MDPH. Le format attendu est une chaîne de 100 caractères maximum.
<b>TELEPHONE PERE</b>	Le numéro de téléphone du père de l'utilisateur. Le format attendu est une chaîne de 10 caractères.
<b>EMAIL PERE</b>	L'adresse e-mail du père de l'utilisateur. Le format attendu est une chaîne de 75 caractères maximum.
<b>TELEPHONE MERE</b>	Le numéro de téléphone de la mère de l'utilisateur. Le format attendu est une chaîne de 10 caractères.
<b>EMAIL MERE</b>	L'adresse e-mail de la mère de l'utilisateur. Le format attendu est une chaîne de 75 caractères maximum.
<b>CLIENTELE</b>	L'identifiant FINESS de la clientèle vers laquelle l'utilisateur est orienté. Un entier.
<b>ID MOTIF ANNULATION ORIENTATION</b>	Permet d'annuler une décision d'orientation et les demandes qui sont liées. Un entier (cf. liste des identifiants techniques fournis par SISRA).
<b>COMMENTAIRE ANNULATION ORIENTATION</b> <i>(obligatoire uniquement si le champ « ID MOTIF ANNULATION ORIENTATION » est rempli)</i>	Un commentaire décrivant pourquoi la décision d'orientation est annulée. Le format attendu est une chaîne de 1000 caractères maximum.
<b>NATURE DES DROITS</b>	Permet de préciser la nature du droit pour une décision d'orientation. 1 pour un "nouveau droit", 2 pour un "renouvellement" ou 3 pour une "révision".

**LISTE DES IDENTIFIANTS TECHNIQUES****CODES POUR LA PROVENANCE DE L'USAGER**

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>
<b>0</b>	Autre
<b>1</b>	Domicile
<b>2</b>	Etablissement

**CODES POUR L'AUTORITE PARENTALE**

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>
<b>0</b>	Autre
<b>1</b>	Père
<b>2</b>	Mère
<b>3</b>	Les deux

**CODES POUR LE REPRESENTANT LEGAL**

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>
<b>0</b>	Autre
<b>1</b>	Tutelle
<b>2</b>	Curatelle simple
<b>3</b>	Curatelle renforcée

**CODES POUR LES MOTIFS D'ANNULATION**

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>
<b>103</b>	Erreur d'utilisation du logiciel
<b>104</b>	Décès du demandeur